



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1142

Lyon 8e - Approbation de l'avenant de subrogation à la convention d'occupation du 13 mars 2009 consentie au profit de ELVYA pour le passage et l'exploitation du réseau de distribution publique d'énergie dans les missions de service public confié par la Métropole de Lyon - EI 08 049

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1142 - LYON 8E - APPROBATION DE L'AVENANT DE SUBROGATION A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU 13 MARS 2009 CONSENTIE AU PROFIT DE ELVYA POUR LE PASSAGE ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE DANS LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEE PAR LA METROPOLE DE LYON - EI 08 049 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle cadastrée AN76 située 11-13 rue Professeur Joseph Nicolas à Lyon 8^{ème} sur laquelle est aménagé un terrain de sport de proximité. Ce tènement est enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 08 049.

La société Energie Lyon Villeurbanne Avenir (ELVYA), concessionnaire du Grand Lyon pour la production et la distribution de chaleur et de froid dans le cadre du réseau Lyon-Villeurbanne, a sollicité de la Ville de Lyon :

- La mise à disposition de la parcelle précitée pour l'installation d'un réseau de canalisations en acier pré-isolé implantées à plus de 70 cm du sol et d'une emprise de 202 mètres linéaires. Le tracé du réseau longe les équipements sportifs. Cette mise à disposition a fait l'objet de la convention de chantier du 13 février 2009.
- La mise à disposition du tréfonds de la parcelle afin qu'elle exploite le réseau de chauffage urbain. Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux du 16 juin 2009 d'une durée de 12 années renouvelable trois (3) fois pour la même durée.

La Ville de Lyon a récemment été informée du changement de concessionnaire. La société ELM Opérations a repris l'exploitation du réseau de chauffage, dans le cadre d'une délégation de service public de la Métropole ayant débuté le 1^{er} janvier 2017 et dont le terme est fixé au 31 décembre 2041.

En conséquence, il convient d'établir un avenant de subrogation à la convention afin de modifier la comparution du concessionnaire pour prendre en compte le changement de délégataire et de subroger ELM Opérations dans les droits d'ELVYA. Toutes les autres clauses de la convention précitée demeurent inchangées.

Vu la convention d'occupation du 16 juin 2009 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le remplacement du concessionnaire ELVYA dans la comparution de la convention d'occupation du 16 juin 2009 par la société ELM Opérations, est approuvé.
- 2- La subrogation de la société ELM Opérations dans les droits de la société ELVYA est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant de subrogation à la convention d'occupation du 16 juin 2009, ainsi que tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET